

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds

RNCP37573 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	332, 333
Formacode(s)	44583, 44521
Code(s) ROME	K2106, K2109, K2107
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	06/04/2028

Certificateur(s)

Ministère chargé de la solidarité

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitati on
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE FORMATION ET DE RECHERCHE POUR L'EDUCATION INCLUSIVE (INSEI)	13000038300 013	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le professeur spécialisé titulaire du diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes sourds (CAPEJS) assure des fonctions d'enseignement et d'accompagnement pédagogique permettant les apprentissages scolaires et la formation des enfants, adolescents ou jeunes adultes sourds.

Il met en œuvre les activités nécessaires à leur développement langagier et linguistique. Il participe également à celui de la maîtrise des outils et stratégies de compensation de leur handicap, à celui de leur autonomie et de leur socialisation.

Il vise une maîtrise de la langue française écrite, orale et de la langue des signes française dans le respect de leur projet linguistique individuel ainsi que l'acquisition de connaissances et compétences qui leur permettent de suivre un parcours de formation les menant vers une insertion sociale et professionnelle.

Il assure une fonction d'expertise pour évaluer et analyser les besoins de compensation et d'accessibilité, et y répondre en appliquant les principes de différenciation pédagogique.

Il est force de proposition pour l'élaboration et la réalisation du projet individualisé d'accompagnement, notamment pour la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève quel que soit son mode de scolarisation en favorisant un parcours inclusif.

ACTIVITÉS VISÉES

Le professeur spécialisé titulaire du diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes sourds (CAPEJS) intervient en éducation précoce, au niveau primaire, secondaire ou professionnel ; il peut également intervenir au niveau supérieur, et exercer auprès d'élèves présentant des troubles spécifiques du

langage. Il exerce ses fonctions principalement dans les établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et au sein de leurs différents dispositifs, pour l'accompagnement des jeunes sourds avec ou sans troubles associés. Il est force de proposition pour l'élaboration et la réalisation du projet individualisé d'accompagnement, notamment pour la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève quel que soit son mode de scolarisation en favorisant un parcours inclusif. Son action s'effectue en coopération étroite avec la famille, les membres de la communauté éducative et de l'équipe pluridisciplinaire médico-sociale auprès de qui il exerce une mission de professionnel ressource pour sensibiliser, conseiller, et adapter l'environnement en respectant la volonté du bénéficiaire de son accompagnement. Il assure une veille professionnelle et contribue à l'amélioration des pratiques. Il peut exercer des missions de tuteur et s'impliquer dans des actions de recherche.

Activités:

Fonction I: Enseignement et accompagnement pédagogique

F1. Elaboration, adaptation et réalisation d'évaluations

F2. Conception de l'action pédagogique adaptée aux besoins éducatifs particuliers de l'élève

F3. Mise en œuvre de l'action pédagogique adaptée aux besoins éducatifs particuliers de l'élève

F4. Développement de la maîtrise des outils et stratégies de compensation du handicap sensoriel

Fonctions II : Relation partenariale et accompagnement global du parcours

F5. Coopération avec les familles

F6. Participation à l'action des équipes pluriprofessionnelles médico-sociales

F7. Participation à l'action des équipes pédagogiques

F8. Appui médico-social aux professionnels de l'environnement de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte

Fonctions III: Veille, réflexion, production et transmission professionnelles

F9. Participation aux démarches institutionnelles

F10. Information relative à la pratique professionnelle et transmission des connaissances

F11. Analyse, auto-évaluation et amélioration personnelles de la pratique

F12. Tutorat, intervention en formation et implication dans des actions de recherche scientifique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

BC1. Usages avancés et spécialisés des outils numériques

BC1.1. Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention.

BC1.2. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.

BC2. Développement et intégration des savoirs hautement spécialisés

BC2.1. Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale.

BC2.2. Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine ou à l'interface de plusieurs domaines.

BC2.3. Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines.

BC2.4. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.

BC2.5. Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.

BC3. Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

BC3.1. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

BC3.2. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.

BC4. Appui à la transformation en contexte professionnel

BC4.1. Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles.

BC4.2. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe.

BC4.3. Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation,

diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.

BC4.4. Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.

BC4.5. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

BC5. Exercice propre aux personnels d'éducation (correspondance avec l'intitulé du BC 5. de l'arrêté : "Compétences commune à tous les professeurs et personnels d'éducation")

BC5.1. Faire partager les valeurs de la République.

BC5.2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

BC5.3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

BC5.4. Prendre en compte la diversité des élèves.

BC5.5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

BC5.6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

BC5.7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.

BC5.8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.

BC5.9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

BC5.10. Coopérer au sein d'une équipe.

BC5.11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.

BC5.12. Coopérer avec les parents d'élèves.

BC5.13. Coopérer avec les partenaires de l'école.

BC5.14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

BC6. Exercice propre aux professeurs (correspondance avec l'intitulé du BC6. de l'arrêté : "Compétences communes à tous les professeurs")

BC6.1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

BC6.2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.

BC6.3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

BC6.4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

BC6.5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

BC7. Conception et mise en œuvre de dispositifs inclusifs

BC7.1. Maîtriser les concepts fondamentaux qui permettent de construire une société inclusive.

BC7.2. Se positionner dans l'environnement (institutionnel, familial, associatif...) et collaborer avec les différents acteurs du parcours de vie des personnes à besoins spécifiques.

BC7.3. Analyser les besoins des différents publics et mettre en œuvre des réponses adaptées pour permettre la participation sociale des publics à besoins spécifiques.

BC8. Analyse des besoins spécifiques des jeunes sourds et élaboration de réponses adaptées

BC8.1. Connaître et comprendre le cadre institutionnel et les divers dispositifs de scolarisation et d'accompagnement des jeunes sourds en lien avec les aspects législatifs et réglementaires.

BC8.2. Comprendre les enjeux de l'éducation des jeunes sourds par des connaissances sur les éléments fondamentaux de la surdité dans une perspective socio-historique.

BC8.3. Connaître les implications de la surdité sur les processus cognitifs intervenant dans les apprentissages, particulièrement dans le domaine du langage, en lien avec les divers aspects développementaux chez l'enfant.

BC8.4. Connaître les éléments principaux de l'appareil audio-phonatoire et les aides de récupération auditive afin d'accompagner de manière adaptée le développement langagier (selon le projet linguistique de l'enfant).

BC8.5. Connaître le cadre d'intervention auprès des enfants de 0 à 3 ans et les missions en éducation précoce, avec la mise en place de la communication, en étroite coopération avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire et auprès des partenaires si nécessaire (crèches, structures médico-sociales ou autres).

BC8.6. Développer un niveau de maîtrise des langues d'enseignement, en lien avec des connaissances en linguistique et didactique des langues, permettant d'enseigner en respectant le profil linguistique des élèves.

BC8.6.1. Maîtriser le code LPC afin d'enseigner en langue française orale avec le code LPC

BC8.6.2. Compétences en LSF au niveau B2 visé pour tous et C1, pour l'option LSF

BC8.7. À partir de l'évaluation des compétences de l'élève et de ses besoins, construire des séquences d'enseignement collectives ou individuelles qui visent des objectifs de développement (de la réception et de l'expression) de la langue française orale ou de la langue des signes française et écrite des élèves.

BC8.8. Recourir aux méthodes et aides techniques appropriées au développement de la langue française orale sur le versant réceptif et/ou expressif selon les besoins de l'enfant.

BC8.9. Connaître les approches de l'apprentissage du français écrit selon le profil linguistique des élèves et développer des démarches et outils adaptés.

BC8.10. Mobiliser ses connaissances pour concevoir des actions adaptées selon le dispositif d'exercice notamment en SSEFS ou UEE, en intervention avec un autre professionnel selon différentes modalités (co-intervention, co-enseignement ou autre).

BC8.11. Connaître de nouvelles technologies numériques, supports pédagogiques ou d'autonomie (logiciels, applications...) répondant aux besoins particuliers des élèves sourds.

BC8.12. Connaître et développer des dispositifs d'apprentissage adaptés aux élèves avec troubles associés à la surdité, aux élèves avec des contextes linguistiques variés ou avec d'autres besoins éducatifs particuliers.

BC9. Mise en oeuvre de l'accompagnement pédagogique adapté aux enfants, adolescents et jeunes adultes sourds dans leur parcours de formation à visée inclusive

BC9.1. Agir de façon éthique en prenant en compte les éléments réglementaires et institutionnels de ses environnements professionnels en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction.

BC9.2. Développer des compétences relationnelles, de communication et d'animation, et exercer une fonction de personne ressource au sein de la communauté éducative et de son environnement, pour favoriser la transmission de l'information et de compétences, le partage de connaissances et la coopération.

BC9.3. Adapter son mode de communication au profil langagier et au projet linguistique des élèves et favoriser dans toute situation d'intervention, l'amélioration de la qualité linguistique de l'élève que ce soit en langue française écrite, orale (avec ou sans le code LPC) et en langue des signes française (niveau B2 visé ou C1 pour l'option LSF).

BC9.4. Maîtriser les contenus d'enseignement disciplinaires et leur didactique, particulièrement le domaine des langues (langue française orale et langue des signes française) et de la langue écrite en mobilisant des outils et méthodes adaptées (pour la langue française écrite et la langue française orale).

BC9.5. Par sa fonction d'expert dans les domaines pédagogique et langagier, évaluer les compétences, analyser les besoins d'accessibilité et de compensation, concevoir et mettre en oeuvre des situations d'apprentissage et d'accompagnement en réponse aux situations diverses.

BC9.6. Construire et mener des projets interdisciplinaires et/ ou pluriprofessionnels contribuant au développement de pratiques inclusives.

BC9.7. Intégrer à sa pratique l'usage et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, et la connaissance d'aides techniques et d'outils numériques spécifiques adaptés à la surdité.

BC9.8. Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions des besoins des élèves sourds accompagnés, du métier et de son environnement de travail.

Blocs de compétences

RNCP37573BC01 — Usages avancés et spécialisés des outils numériques

LISTE DE COMPÉTENCES

BC1.1. Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention.

BC1.2. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.

BC1.1. Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention.

BC1.2. Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en oeuvre les modalités qu'il juge adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Epreuve organisée par l'établissement de formation

Modalité d'évaluation suggérée :

Présentation d'un projet collaboratif avec l'exploitation des outils numériques et ressources dans la réalisation d'une réponse à un objectif pédagogique (oral avec support dossier) –

Dossier et soutenance de 30 minutes

RNCP37573BC02 — Développement et intégration des savoirs hautement spécialisés

LISTE DE COMPÉTENCES

BC2.1. Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale.

BC2.2. Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine ou à l'interface de plusieurs domaines.

BC2.3. Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines.

BC2.4. Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux.

BC2.5. Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge

adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Epreuve organisée par l'établissement de formation

Modalité d'évaluation suggérée :

Mémoire de pratique professionnelle :

Mémoire écrit (30 pages) et soutenance (30 minutes)

RNCP37573BC03 — Communication spécialisée pour le transfert des connaissances

LISTE DE COMPÉTENCES

BC3.1. Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

BC3.2. Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge

adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Epreuve organisée par l'établissement de formation

Modalité d'évaluation suggérée :

Elaboration d'une communication professionnelle : Projet d'un support de communication à des fins d'information sur un sujet du domaine/ de la surdité (présentation orale (langue française orale ou langue des signes française du support écrit)

Exposé oral de 15 minutes

RNCP37573BC04 — Appui à la transformation en contexte professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

BC4.1. Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles.

BC4.2. Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe.

BC4.3. Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif.

BC4.4. Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité.

BC4.5. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge

adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc

Epreuve organisée par l'établissement de formation

Modalité d'évaluation suggérée :

Etude de situation et proposition d'élaboration d'un projet pluridisciplinaire –

Ecrit de 2 heures ou atelier collectif

et rendu écrit

RNCP37573BC05 — Exercice propre aux personnels d'éducation

LISTE DE COMPÉTENCES

- BC5.1. Faire partager les valeurs de la République.
- BC5.2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
- BC5.3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
- BC5.4. Prendre en compte la diversité des élèves.
- BC5.5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
- BC5.6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- BC5.7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.
- BC5.8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
- BC5.9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.
- BC5.10. Coopérer au sein d'une équipe.
- BC5.11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- BC5.12. Coopérer avec les parents d'élèves.
- BC5.13. Coopérer avec les partenaires de l'école.
- BC5.14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Epreuve organisée par l'établissement de formation

Modalité d'évaluation suggérée :

Etude de situation portant sur le positionnement professionnel et questions –
Soutenance orale (30 minutes)

RNCP37573BC06 — Exercice propre aux professeurs

LISTE DE COMPÉTENCES

- BC6.1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- BC6.2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
- BC6.3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- BC6.4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- BC6.5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Epreuve organisée par le centre de formation

Modalité d'évaluation suggérée :

Dossier d'élaboration d'une progression pédagogique selon un contexte d'enseignement donné.

Eléments de base recueillis lors des stages de première année puis réflexion d'adaptation en deuxième année à un public d'élèves sourds avec ou sans troubles associés.

Dossier et soutenance (30 minutes)

RNCP37573BC07 — Conception et mise en œuvre de dispositifs inclusifs

LISTE DE COMPÉTENCES

- BC7.1. Maîtriser les concepts fondamentaux qui permettent de construire une société inclusive.
- BC7.2. Se positionner dans l'environnement (institutionnel, familial, associatif...) et collaborer avec les différents acteurs du parcours de vie des personnes à besoins spécifiques.
- BC7.3. Analyser les besoins des différents publics et mettre en œuvre des réponses adaptées pour permettre la participation sociale des publics à besoins spécifiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Epreuve organisée par le centre de formation

Modalité d'évaluation suggérée : :

Epreuve permettant le contrôle de connaissances sur le cadre législatif et réglementaire et sur les écrits professionnels

Ecrit de 4 heures

RNCP37573BC08 — Analyse des besoins spécifiques des jeunes sourds et élaboration de réponses adaptées

LISTE DE COMPÉTENCES

BC8.1. Connaître et comprendre le cadre institutionnel et les divers dispositifs de scolarisation et d'accompagnement des jeunes sourds en lien avec les aspects législatifs et réglementaires.

BC8.2. Comprendre les enjeux de l'éducation des jeunes sourds par des connaissances sur les éléments fondamentaux de la surdité dans une perspective socio-historique.

BC8.3. Connaître les implications de la surdité sur les processus cognitifs intervenant dans les apprentissages, particulièrement dans le domaine du langage, en lien avec les divers aspects développementaux chez l'enfant.

BC8.4. Connaître les éléments principaux de l'appareil audio-phonatoire et les aides de récupération auditive afin d'accompagner de manière adaptée le développement langagier (selon le projet linguistique de l'enfant).

BC8.5. Connaître le cadre d'intervention auprès des enfants de 0 à 3 ans et les missions en éducation précoce, avec la mise en place de la communication, en étroite coopération avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire et auprès des partenaires si nécessaire (crèches, structures médico-sociales ou autres).

BC8.6. Développer un niveau de maîtrise des langues d'enseignement, en lien avec des connaissances en linguistique et didactique des langues, permettant d'enseigner en respectant le profil linguistique des élèves.

BC8.6.1. Maîtriser le code LPC afin d'enseigner en langue française orale avec le code LPC

BC8.6.2. Compétences en LSF au niveau B2 visé pour tous et C1, pour l'option LSF

BC8.7. À partir de l'évaluation des compétences de l'élève et de ses besoins, construire des séquences d'enseignement collectives ou individuelles qui visent des objectifs de développement (de la réception et de l'expression) de la langue française orale ou de la langue des signes française et écrite des élèves.

BC8.8. Recourir aux méthodes et aides techniques appropriées au développement de la langue française orale sur le versant réceptif et/ou expressif selon les besoins de l'enfant.

BC8.9. Connaître les approches de l'apprentissage du français écrit selon le profil linguistique des élèves et développer des démarches et outils adaptés.

BC8.10. Mobiliser ses connaissances pour concevoir des actions adaptées selon le dispositif d'exercice notamment en SSEFS ou UEE, en intervention avec un autre professionnel selon différentes modalités (co-intervention, co-enseignement ou autre).

BC8.11. Connaître de nouvelles technologies numériques, supports pédagogiques ou d'autonomie (logiciels, applications...) répondant aux besoins particuliers des élèves sourds.

BC8.12. Connaître et développer des dispositifs d'apprentissage adaptés aux élèves avec troubles associés à la surdité, aux élèves avec des contextes linguistiques variés ou avec d'autres besoins éducatifs particuliers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées: rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc.

Epreuves organisées par le centre de formation

Modalités d'évaluations suggérées : :

Évaluation formative de la LSF tenant compte du niveau initial

Évaluation finale de la maîtrise du code LPC et de son utilisation avec la langue orale

Linguistique : dossier réflexif à partir d'un questionnement sur la langue, objet de linguistique, réalisé en première année et poursuivi en deuxième année (lectures scientifiques et corpus).

Dossier et oral (15 minutes)

Étude de cas : Analyse d'un cas et élaboration d'un projet de travail à visée de développement langagier et linguistique – Dossier et oral

Notes de stages : support de questions relatives à des connaissances sur la surdité (domaines variés) - Ecrit et oral (15 minutes)

RNCP37573BC09 — Mise en œuvre de l'accompagnement pédagogique adapté aux enfants, adolescents et jeunes adultes sourds dans leur parcours de formation à visée inclusive

LISTE DE COMPÉTENCES

BC9.1. Agir de façon éthique en prenant en compte les éléments réglementaires et institutionnels de ses environnements professionnels en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction.

BC9.2. Développer des compétences relationnelles, de communication et d'animation, et exercer une fonction de personne ressource au sein de la communauté éducative et de son environnement, pour favoriser la transmission de l'information et de compétences, le partage de connaissances et la coopération.

BC9.3. Adapter son mode de communication au profil langagier et au projet linguistique des élèves et favoriser dans toute situation d'intervention, l'amélioration de la qualité linguistique de l'élève que ce soit en langue française écrite, orale (avec ou sans le code LPC) et en langue des signes française (niveau B2 visé ou C1 pour l'option LSF).

BC9.4. Maîtriser les contenus d'enseignement disciplinaires et leur didactique, particulièrement le domaine des langues (langue française orale et langue des signes française) et de la langue écrite en mobilisant des outils et méthodes adaptées (pour la langue française écrite et la langue française orale).

BC9.5. Par sa fonction d'expert dans les domaines pédagogique et langagier, évaluer les compétences, analyser les besoins d'accessibilité et de compensation, concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage et d'accompagnement en réponse aux situations diverses.

BC9.6. Construire et mener des projets interdisciplinaires et/ ou pluri professionnels contribuant au développement de pratiques inclusives.

BC9.7. Intégrer à sa pratique l'usage et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication, et la connaissance d'aides techniques et d'outils numériques spécifiques adaptés à la surdité.

BC9.8. Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions des besoins des élèves sourds accompagnés, du métier et de son environnement de travail.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation du BC 9 se réalise en situation de pratique professionnelle d'accompagnement d'élèves sourds.

Evaluation organisée par le ministère chargé des personnes handicapées.

Epreuve 1 - Enseignement de la langue française orale ou de la langue des signes française (option au choix du candidat) : épreuve professionnelle comportant deux séances de parole, langue et langage, respectivement une séance individuelle (30 minutes maximum) et une séance collective (30 minutes maximum), suivies chacune d'un entretien n'excédant pas 15 minutes

Epreuve 2 - Enseignement didactique de la langue française écrite et d'un autre domaine d'apprentissage (au choix du candidat) : épreuve professionnelle de deux séances successives de 55 minutes maximum en modalité collective ou en modalité individuelle, suivies d'un entretien n'excédant pas une heure

Epreuve 3 - Conception de projets : présentation aux examinateurs, suivie d'un entretien, pour une durée maximale de 30 minutes au total, du projet individuel d'accompagnement d'un élève (au choix des examinateurs) et présentation du projet pédagogique d'enseignement collectif ou des actions pédagogiques en tant que personne ressource

Epreuve 4 – Maîtrise de la communication : les compétences en communication sont évaluées spécifiquement tout au long des séances face aux élèves.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professeur spécialisé titulaire du diplôme d'État du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement adapté aux jeunes sourds (CAPEJS) assure des fonctions d'enseignement et d'accompagnement pédagogique permettant les apprentissages scolaires et la formation des enfants, adolescents ou jeunes adultes sourds.

Il intervient en éducation précoce, au niveau primaire, secondaire ou professionnel ; il peut également intervenir au niveau supérieur, et exercer auprès d'élèves présentant des troubles spécifiques du langage.

Il exerce ses fonctions principalement dans les établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et au sein de leurs différents dispositifs, pour l'accompagnement des jeunes sourds avec ou sans troubles associés, quel que soit leur mode de scolarisation et notamment dans le cadre de parcours inclusifs.

Il peut intervenir auprès de l'enfant et de son environnement, dans le cadre de l'accompagnement d'un établissement ou service médico-social (EMS et ESMS), en particulier centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP), service

d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEF), service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation (SSEFS), équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS), pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE), ou au sein d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), pôle d'enseignement des jeunes sourds (PEJS)...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le professeur titulaire du CAPEJS est un enseignant spécialisé du premier ou second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Il peut ultérieurement exercer des fonctions d'enseignant référent, de responsable pédagogique (directeur des enseignements), d'expertise dans le domaine de la pédagogie ou d'inspection..

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le professeur titulaire du CAPEJS exerce ses missions dans les établissements et services médico-sociaux accompagnant des jeunes sourds (code de l'action sociale et des familles, articles D. 312-98 à D. 312-110). Diplôme visé à l'article D312-103, 1°.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Projets de recrutement (BMO 2026)	5 968
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	13 %
Familles professionnelles (FAP)	W0X80 — Professeurs des écoles W0X90 — Professeurs du secondaire

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats à la formation justifient de la possession d'un diplôme ou titre et le cas échéant d'une expérience professionnelle. La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les candidats.

Peuvent s'inscrire à la formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 6, délivré par l'Etat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 ;
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 5, délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles et justifier de trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau 5 et justifier de cinq ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale ;

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, VAE

Le jury du diplôme nommé par arrêté du ministre chargé des personnes handicapées comprend, outre le directeur général de la cohésion sociale ou son représentant, président, des membres nommés parmi les inspecteurs pédagogiques et techniques des établissements de jeunes sourds, les inspecteurs de l'enseignement public, les responsables de service pédagogique, les directeurs d'établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article D. 312-98 du code de l'action sociale et des familles, les professeurs titulaires du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds et des personnes qualifiées pour les évaluations dans les domaines nécessitant une technicité particulière.

Sa composition est fixée conformément aux règles de la VAE.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 669 €
-------------------------	---------

Prise en charge	Branches concernées
7 669 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	06/04/2028
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34829

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP31851, RNCP31852, RNCP34829, RNCP35829

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047445565>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37573/>